

A messieurs/mesdames les Bâtonniers

La compagnie nationale CNCEJ a initié, après accord de la Chancellerie, un dispositif dématérialisation de l'expertise judiciaire civile .

La Compagnie des Experts de justice près la Cour d'ANGERS et la cour d'Appel Administrative de NANTES prend le relai régional de la mise en place de ce dispositif, notamment en organisant des séances d'information.

Le dispositif a permis la création d'une plateforme de dématérialisation conçue et administrée par la société OODRIVE, certifiée CertEurope, et désignée OPALEXE.

Il est ainsi possible d'éliminer toute reproduction papier et de favoriser son archivage, en utilisant ce site sécurisé sur lequel, tous les avocats ont accès en partageant les mêmes documents. Ceci prévient les oublis de reproductions et autres erreurs qui peuvent toujours entacher une expertise civile. La mise à disposition des pièces est simultanée. Le principe du secret de l'expertise est bien entendu assuré par l'emploi d'un système de certificats électroniques qui garantissent l'identité des utilisateurs se connectant à l'espace sécurisé créé. Cette dématérialisation est maintenant largement généralisée. Il a d'ailleurs été l'objet d'une convention avec votre instance nationale, le Conseil National des Barreaux à l'issue de la dernière assemblée générale de la Compagnie Nationale à PARIS du 15 juin 2016. Ultérieurement, y seront associées les juridictions, une fois réglées plusieurs questions d'ordre technique, de compatibilité de matériel informatique et de navigateur notamment. Peuvent y être associés les techniciens de chaque partie, voire les parties elles mêmes, via un certificat provisoire édité pour chaque expertise.

Sur le plan pratique :

- les documents ne sont pas directement consultables en ligne, car ils sont cryptés, ce qui garantit le secret. Il suffit de les télécharger sur votre ordinateur,
- chaque transmission en temps réel est datée,
- à chaque dépôt de pièce, tous les avocats reçoivent une notification par voie mail.

Pour mettre en pratique cette dématérialisation, votre clé USB EBarreau/RPVA permet votre inscription directement sur le site Opalexe en vous connectant ([https : // www.Opalexe.fr/opalexe](https://www.opalexe.fr/opalexe)), et en renseignant la formulaire mis à votre disposition : la seule et unique création de votre compte et suffisante; elle permet de générer un annuaire général, base de donnée à partir de laquelle sera construite, par l'expert, la liste des avocats participant aux opérations de la procédure concernée.

Pour rendre efficace cette dématérialisation, il faut convenir d'un minimum de règles d'usage :

1. Dans le répertoire « bordereaux » (l'obligation déontologique du bordereau n'est pas supprimée), il est demandé de nommer le bordereau en le datant avec le format `aaaa_mm_jr`. Ainsi l'affichage sera chronologique.
2. Dans le répertoire « dires et annexes », l'identification de l'auteur du dire et ses références sont nécessaires : deux ou trois initiales seront suffisantes (« XYZ ») ; puis l'expression « dire n° » avec numéro d'ordre à deux chiffres (01,02, etc.),
3. Dans le répertoire « pièces cotées », les pièces dématérialisées nécessitent des précautions :
 - ♣ Le format de fichiers acceptés dans l'expertise est le **pdf**, format privilégié de l'expertise dématérialisée.
D'autres formats sont toutefois acceptées, telles que le format Excel, une archive ZIP contenant un ensemble de documents comptables ou des documents de plans, précision étant apportée que la capacité de téléchargement, par envoi, est pratiquement illimitée.
 - ♣ **Un seul** fichier doit correspondre à **une seule pièce cotée** (et non à un ensemble de pièces de plusieurs cotes).
4. Le répertoire « confidentiel » ne peut être utilisé que pour les informations marquées du sceau du secret des affaires, comme en exemple des secrets de fabrication.

Ce qui suppose l'accord préalable des parties et du juge chargé du suivi des expertises.

À défaut de respecter ces règles simples, la dématérialisation ne fonctionnera pas correctement et l'expert de justice pourra notifier à l'avocat concerné le retour aux échanges sur support papier et par la voie postale.

L'accès au site Opalexe est gratuit et sa gestion est assurée par l'expert.

Je souhaite que vous mettiez dès que possible cette dématérialisation en pratique telle qu'elle vient d'être décrite en créant au préalable votre compte individuel sur le site afin de constituer l'annuaire général à partir duquel l'expert organisera la gestion de son expertise. Cette démarche sera au besoin sollicitée au cas par cas si vous ne vous êtes pas inscrit.

Elle vous sera expliquée au cours de la séance d'information organisée par votre barreau, avec des simulations pratiques.

Je vous précise que, pour ma part, j'ai mis en ligne une trentaine d'expertises à ce jour opérationnelles.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Président de la Compagnie

Philippe GOUNAUD

